



Prime sur objectif après démission

Par **tomairy**, le **17/06/2008** à **16:11**

Bonjour,

Je viens de poser ma démission en début de mois, et je quitte ma société le 31 aout prochain et je me pose la question suivante :

- mes objectifs de l'année n'ayant pas été fixés par mon employeur, il est impossible de quantifier quoi que ce soit.

La barème est le suivant :

0% du salaire brut annuel si objectifs non atteints

5% si partiellement atteints

10% si atteints

15% si dépassés

20% si largement dépassés

Que suis-je en mesure de demander ? Puis-je deamnder plus?

Pour info, j'ai touché l'an passé 14% de mon salaire annuel et mon employeur me propose 10% au prorata du temps passé

Merci d'avance.